



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Représentations de la Ville au conseil d'administration des lycées et collèges - Modificatif

DE20141117_4	Conseil municipal du 17 novembre 2014
Rapporteur : Xavier BONNEFONT	Télétransmise à la Préfecture le 18 NOV. 2014 Affichée le 18 novembre 2014

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 3 novembre 2014

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, Mme PEREZ, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme LAGRANGE à M. BONNEFONT
- M. PIERRE-JUSTIN à M. ELIE
- Mme GUINANDIE à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. BOUAZZA
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GARCIA

D I V E R S

Représentations de la Ville au conseil d'administration des lycées et collèges - Modificatif

Coordination Administrative
id : 635

Conseil municipal
17 novembre 2014

4

Rapporteur : Xavier BONNEFONT

Lors de la séance du Conseil municipal du 14 avril 2014 ont été désignés les représentants de la Ville au conseil d'administration des lycées et collèges, à savoir, comme rappelé en annexe :

- 3 représentants pour les lycées, ainsi que 3 suppléants,
- 2 représentants pour les collèges, ainsi que 2 suppléants
(à l'exception du collège Michèle Pallet, comportant une section d'éducation spécialisée, pour lequel 3 représentants et 3 suppléants ont été désignés).

Le nouveau Décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, dont les dispositions sont entrées en vigueur à compter du 3 novembre 2014, modifie la composition des CA des EPLE (articles R 421-14, R 421-16 et R 421-33 du code de l'éducation), notamment :

- en ramenant désormais à 1 le nombre de représentants de la commune siège du lycée ou collège concerné (la collectivité territoriale de rattachement, Région ou Département, disposant quant à elle de 2 représentants au lieu d'1 précédemment, l'établissement public de coopération intercommunal existant, disposant d'1 représentant),
- en supprimant les précédentes dispositions qui prévoyaient expressément, pour chaque représentant titulaire, la désignation d'un suppléant.

En conséquence il vous est proposé de modifier la représentation de la Ville au conseil d'administration des lycées et collèges listés ci-après, en procédant pour chacun d'eux à la désignation d'un représentant.

Sont indiquées les candidatures proposées à cet effet :

Lycée Guez de Balzac

1 représentant : M. Gilbert PIERRE-JUSTIN

Lycée Marguerite de Valois

1 représentant : M. Gérard MARQUET

Lycée professionnel Jean Rostand 1 représentant : Mme Stéphanie GARCIA
Lycée professionnel du Bâtiment « Sillac » 1 représentant : M. Philippe VERGNAUD
Lycée général et Technologie Charles A.Coulomb 1 // : Mme Elisabeth LASBUGUES
Lycée professionnel Charles A. Coulomb 1 // : Mme Elisabeth LASBUGUES
Lycée de l'Image et du Son – L.I.S.A. 1 représentant : M. Samuel CAZENAVE

Collège Marguerite de Valois 1 représentant : Mme Valérie DUBOIS
Collège Jules Verne 1 représentant : M. Murat OZDEMIR
Collège Jules Michelet 1 représentant : Mme Danielle CHAUVET
Collège Pierre Bodet 1 représentant : M. Guillaume CHUPIN
Collège Anatole France 1 représentant : Mme Bernadette FAVE
Collège Michèle Pallet 1 représentant : M. Laïd BOUAZZA

Si vous en êtes d'accord il ne sera pas procédé par scrutin secret aux présentes désignations.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

0 contre : M nom

6 abstention(s) : Mme GUINANDIE, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, M. LAVAUD, Mme PEREZ

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
17 novembre 2014

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint



